

ERRATA

Modifications apportées à l'appel à projets mis en ligne le 11 mars 2013 :

- 1- Report de la date de clôture : la date de clôture inscrite page 1 et 2 de l'appel à projets est reportée au 28 juin 2013 à 13h00 (heure de Paris). La date de remise du document signé et scanné inscrite page 2 de l'appel à projets est reportée au 12 juillet 2013 à 13h00 (heure de Paris)
- 2- Le critère n°4 du § 3.1 « Critères de recevabilité » est remplacé par « 4/ Le coordinateur de la proposition de projet ne doit pas être membre du comité ASTRID-Maturation ».

La sollicitation du comité d'évaluation ASTRID ayant été envisagée initialement pour l'évaluation des projets ASTRID-Maturation, il nécessitait de restreindre l'appartenance à ces instances pour les coordinateurs des projets ASTRID Maturation. La décision d'une sélection fondée uniquement sur le comité ASTRID Maturation, sans communication des projets au comité d'évaluation ASTRID, implique de revenir à la disposition standard de l'ANR de non participation d'un coordinateur aux instances d'évaluation ou de pilotage de l'appel à projets, à savoir uniquement le comité ASTRID Maturation.